

## **Règlement de la cafétéria**

### **Loterie Romande**

#### **1. Objectif**

La cafétéria est un espace commun destiné à la détente et à la restauration des collaborateurs. Le présent règlement vise à garantir un environnement agréable, propre et respectueux.

#### **2. Accès**

- La cafétéria est réservée aux collaborateurs et aux invités autorisés.
- Les horaires d'ouverture doivent être respectés.

#### **3. Comportement**

- Une attitude respectueuse envers les autres usagers est exigée.
- Les nuisances sonores doivent être limitées.
- Il est interdit de fumer (y compris cigarettes électroniques).

#### **4. Propreté**

- Chaque utilisateur est responsable de nettoyer sa place après usage.
- La vaisselle doit être rangée dans les espaces prévus.
- Les déchets doivent être triés conformément aux consignes.

#### **5. Utilisation des équipements**

- Les appareils (micro-ondes, machines à café, réfrigérateurs) doivent être utilisés correctement.
- Les denrées personnelles doivent être étiquetées et retirées régulièrement.

#### **6. Sécurité et hygiène**

- Les règles d'hygiène doivent être strictement respectées.
- Tout dysfonctionnement ou incident doit être signalé.

#### **7. Sanctions**

En cas de non-respect, des mesures disciplinaires peuvent être prises.